

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020

PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 2020_036

Rapporteur : Bertrand KLING

Objet : Désignation des représentant-es et délégué-es de la commune dans différentes instances

L'an deux mille vingt, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	24	27	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Corinne MARCHAL-TARNUS - Camille WINTER
Date de convocation			Excusé-es :
12 juin 2020			
Date d'affichage			Jessica NATALINO (procuration à Stéphanie GRUET) - Sophie DURIEUX (procuration à Bertrand KLING) - Pierre BIYELA - Agnès JOHN (procuration à Jean-Marie HIRTZ) - Jean-Yves SAUSEY (procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS)
25 juin 2020			
Transmis en préfecture le			
25 juin 2020			
Rubrique : 5.3			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Jean-Marie HIRTZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes,

Vu l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire a droit au moins à un représentant au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, désigné en son sein par l'assemblée délibérante concernée,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2016 relatif aux commissions d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (E.R.P.) et son article 1 : « Il est constitué, dans chacun des arrondissements du département de Meurthe-et-Moselle, une commission d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (E.R.P.) autres que ceux de la 1ère catégorie » et son article 4 : « le maire de la commune concernée ou l'adjoint désigné par lui est membre avec voix délibérative. Le maire peut aussi, à défaut, être représenté par un conseiller municipal qu'il aura désigné. »

Considérant qu'en 2001, le ministère délégué aux Anciens combattants a créé la fonction de correspondant défense ayant pour vocation de développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Les correspondants sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Suite au renouvellement complet du conseil municipal en date du 15 mars 2020, et à son installation en date du 28 mai 2020, il convient de désigner les représentant-es et délégué-es dans différentes instances parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

désigne les représentants suivants pour représenter la commune au sein de différentes instances :

Instances	Représentant-es ou délégué-es
SOLOREM Assemblée générale et assemblée spéciale	Philippe BERTRAND-DRIRA
Société Publique Locale Grand Nancy Habitat SPL GNH	Titulaire : Pascal PELINSKI Suppléant : Jean-Marie HIRTZ Technicien : Sandy POREN
Agence Locale de l'Energie et du Climat ALEC Nancy Grands territoires	Titulaire : Daniel THOMASSIN Suppléant : Elisabeth LETONDOR
Agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine SCALEN	Titulaire : Pascal PELINSKI Suppléant : Paul LEMAIRE
Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi PLIE du Grand Nancy	Délégué : Marie-Claire TCHAMKAM
Mission Locale de Nancy Maison de l'Emploi	Titulaire : Malika TRANCHINA Suppléant : Claire FLORENTIN-POIZOT
Commission d'arrondissement pour la sécurité Sous-commissions et commissions de sécurité des ERP	Adjoint délégué : Philippe BERTRAND-DRIRA Conseiller municipal : Daniel THOMASSIN
Correspondant défense	Délégué : Pascal PELINSKI
Société Publique Locale Gestion Locale IN PACT GL	Représentant : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX
Collège Paul Verlaine	Titulaire : Gaëlle RIBY-CUNISSE Suppléant : Jean-Marc RENARD
Lycée agricole Mathieu de Dombasle Conseil d'administration, conseil intérieur et conseil d'exploitation	Titulaire : Jean-Marie HIRTZ Suppléant : Aude SIMERMANN
Association du Comité de Jumelage de Malzéville-Waldstetten Conseil d'administration	Délégués : Jean-Pierre ROUILLON Paul LEMAIRE

Instances	Représentant-es ou délégué-es
Aéroclub de l'Est Conseil d'administration	Titulaire : Yves COLOMBAIN
LORTIE Conseil d'administration	Déléguée : Aude SIMERMANN
Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Eglise Saint-Martin Conseil d'administration	Délégués : Jean-Pierre ROUILLON Philippe BERTRAND-DRIRA

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

